Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/591

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Yerroise de Tennis de Table

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les frais d'organisation et de déplacement de l'équipe de l'Association Yerroise de Tennis de Table à THIONVILLE, le 21 mai 1999, pour le Championnat de France,

VU l'avis des Commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5.000 F, à l'Association Yerroise de Tennis de Table.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 1999, fonction 4, sous fonction 40, article 65748

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE